



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n° 2016/124

**OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION
DES NAVETTES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE : AVENANT N°1**

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2016/27 du 22 Mars 2016 relative au lancement d'une consultation par appel d'ouvert pour l'exploitation d'un service de navettes dans la vallée de l'Ubaye.

VU le marché de prestations de services passé avec la SAS SCAL, visé par la Sous-préfecture de Barcelonnette le 17 Juin 2016, pour une durée de 4 ans maximum, à compter du 1^{er} juillet 2016,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter au marché initial trois liaisons supplémentaires,

VU le projet d'avenant n°1 à ladite convention établi à cet effet,

VU le cadre de devis estimatif correspondant à cet avenant 1,

Sur proposition du Président,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'ajout des trois liaisons supplémentaires suivantes :
 - L 10 Barcelonnette-Faucon-St Paul-Larche Village-Larche Plage-Barcelonnette
 - L11 Barcelonnette-Faucon-St Paul-Larche Village-Barcelonnette
 - L12 Barcelonnette-St Pons-Le Lauzet-St Pons-Barcelonnette

- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de l'avenant n°1.

- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal 2016 de la CCVU – Section fonctionnement – Art 611

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U



Le Président,
M. Jacques MARTIN

Séance du 30 Septembre 2016